



REGARD SUR L'ACTUALITE

MARCHER ENSEMBLE MALGRE NOS DIVERGENCES

Lundi prochain (28 octobre) l'Eglise fête les saints Apôtres Simon et Jude. Ce sont deux Apôtres dont on parle peu mais qui peuvent nous aider à comprendre la volonté de Jésus quant au choix de ses collaborateurs.

Leurs noms apparaissent chez Luc dans la liste des Apôtres : « *Simon appelé le Zélote, Jude fils de Jacques* » (Luc 6, 15-16). Marc parle de « *Thaddée et Simon le Zélote* » (Marc 3,18). Et quand Jésus intervient dans son village natal, Matthieu rapporte une réflexion surprenante de la part de l'entourage de Jésus : « *N'est-il pas le fils du charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères : Jacques, Joseph, Simon et Jude ?* » (Matthieu 13, 55).

Ce verset a donné lieu à controverse. Or, on sait que chez les hébreux le terme de *frère* est souvent pris dans un sens large pour exprimer un degré de parenté assez éloigné ; un peu comme on dit en tahitien que deux personnes sont *fetii*. Jude et Simon sont des *cousins proches parents de Jésus*.

On a surnommé Simon : le Zélote pour le distinguer de Simon-Pierre. Il était certainement « zélé », peut-être appartenait-il au groupe des « zélotes » qui refusaient l'occupation romaine, et espérait un Messie Sauveur qui triompherait face aux Romains et restaurerait Israël. En tous les cas, on peut imaginer quelques discussions houleuses avec Matthieu, le collecteur d'impôts au service de l'occupant romain !

Quant à Jude, appelé Thaddée pour le distinguer de Judas Iscariote, il est probable qu'il espérait que Jésus allait manifester sa gloire d'une manière éclatante. Ce qui nous éclaire, c'est la question qu'il pose à Jésus au soir de la dernière Cène, rapportée par Jean : « *Seigneur, que se passe-t-il ? Est-ce à nous que tu vas te manifester, et non pas au monde ?* » (Jean 14,22).

Lors de l'audience générale du 11 octobre 2006 (*), Benoît XVI a montré toute la pertinence de la question de Jude : « C'est une question de grande actualité, que nous posons nous aussi au Seigneur :

pourquoi le Ressuscité ne s'est-il pas manifesté dans toute sa gloire à ses adversaires pour montrer que le vainqueur est Dieu ? Pourquoi s'est-il manifesté seulement à ses disciples ? »

À cette interrogation, Jésus répond : « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; mon Père l'aimera, nous viendrons vers lui et, chez lui, nous nous ferons une demeure. (...) Cela signifie que le Ressuscité doit être vu et perçu également avec le cœur, de manière à ce que Dieu puisse demeurer en nous. (...) Il veut entrer dans notre vie et sa manifestation est donc une manifestation qui implique et présuppose un cœur ouvert. Ce n'est qu'ainsi que nous voyons le Ressuscité.* »

Benoît XVI note également que la lettre attribuée à Jude est adressée non à une Église locale déterminée, comme la majorité des épîtres, mais « aux appelés, bien-aimés de Dieu le Père et réservés pour Jésus Christ ». Cette lettre présente les points fondamentaux de la foi chrétienne ; nécessité de faire son salut en croyant à l'Évangile et au Christ Sauveur, accomplir ses commandements, ne pas suivre les doctrines des hommes débauchés et pervers.

Manifestement, le fait de choisir pour Apôtres des personnes si différentes les unes des autres, des personnalités fortes aux visées quelques fois divergentes, montre que Jésus tient à nous prouver qu'elles peuvent vivre ensemble à condition qu'elles ouvrent leur cœur à l'amour de Dieu.

A l'heure où le Synode des évêques prend fin, alors que nous sommes invités à « marcher ensemble malgré nos différences », Saint Jude et Saint Simon peuvent nous y aider en revenant à l'essentiel de notre foi de baptisés : l'amour fraternel en Christ

Dominique Soupé

(*).Source : https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/audiences/2006/documents/hf_ben-xvi_aud_20061011.html

ARCHIDIOCESE

AGENDA

Mission/déplacement

** Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU se rendra en France du 29 octobre au 21 novembre.

** Diacre Reynald JAMET se rendra à Nuku Tavake du 28 octobre au 4 novembre.

** Diacre Patrice TEROOATEA se rendra à Katiu du 26 octobre au 7 novembre.

PUBLICATION DES BANS EN VUE DE L'ORDINATION PRESBYTERALE

Conformément aux canons 1040, 1041 et 1042 du Code de Droit Canonique portant sur les irrégularités et autres empêchements à la réception des ordres, Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU, Archevêque de Papeete, demande, selon le commandement du canon 1043, à tout fidèle de révéler, à l'Évêque ou au Curé, toute irrégularité ou empêchement à l'ordination presbytérale dont il aurait connaissance pour le candidat suivant :

- diacre Marcel TEAI, de la paroisse Maria-no-te-Hau, Papeete

appelé à être ordonné prêtre, samedi 26 octobre à 09h00 en l'église paroissiale Maria-no-te-Hau de PAPEETE

+ Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque

SŒUR HUGUETTE CHAMPOUX

Intention de messe



Une messe sera dite à l'intention de Sœur Huguette Champoux le mercredi 23 octobre à 18h à la paroisse de Saint Etienne, Punaauia. Les personnes qui le souhaitent sont chaleureusement

invitées à y participer.

Mirella AROMAITERAI

Directrice école Notre Dame des Anges

CONFIRMATION

Monseigneur **Jean-Pierre COTTANCEAU** confèrera le sacrement de la confirmation à la paroisse de Saint Pierre-Chanel de Tiarei le dimanche 27 octobre 2024 à 9h30.

OFFICE DE LA PAROLE DE DIEU

Livret de l'année C

À compter du jeudi 24 octobre 2024, les livrets de l'Office de la Parole de Dieu (Année C) en français, auxquels ont été apportées quelques corrections, seront en vente à la librairie Pure Ora.

TOUSSAINT – TŪRAMARA'A

Voir le tableau en pièce jointe

SERVICE DIOCÉSAIN DES VOCATIONS

Activité

Le SDV organise une retraite chemin de vie sur la vie consacrée pour les jeunes filles et jeunes femmes âgés de 16 ans et plus au monastère des Clarisses. Elle débutera le vendredi 15 novembre à partir de 16h et se terminera le dimanche 17 novembre à 11h30. (fiche d'inscription en pièce jointe avec tous les détails relatifs à la retraite)

Remerciement : rencontre classes de BTS

Le mercredi 16 octobre de 7h30 à 11h30 au monastère des Clarisses, le SDV a rencontré les classes de BTS du lycée St Joseph de Outumaoro et tient à remercier chaleureusement :

- Le directeur du lycée Vetea ARAIPU
- L'animatrice en pastorale, Prune LUCAS
- Les catéchistes et les professeurs présents
- Père Tareva TAITI pour la messe et son intervention
- Diacre Marcel TEAI pour son enseignement
- Un remerciement particulier aux 74 étudiants de BTS pour la richesse des échanges et leur implication active à cette rencontre.

Vaimataarii LO SAM KIEOU

Répondante du SDV

APOSTOLAT DES LAICS

COMITE DIOCESAIN DE LA DIVINE MISERICORDE

Report de date

En raison de l'ordination presbytérale du diacre Marcel TEAI le 26 Octobre à 9h00 à Maria-no-te-hau, le comité de la Miséricorde Divine informe que la retraite de la Miséricorde Divine prévue les 25,26,27 Octobre, au centre Cana à Punaauia, est reportée aux 6,7,8 Décembre 2024.

COMMUNICATIONS SOCIALES



RMNTH

Enseignements

FM 87. 6 / 93. 8 / 96. 4 / 101. 5
sur TNS et www.radiomarianotehau.com

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00 :

Voici nos enseignements de la semaine du 28/10 au 01/11 :

Lundi 28/10 : "Marie, vraie visage de la miséricorde" par père Etienne RICHER

Mardi 29/10 : "Coopérer à la guérison" par Jean PLIYA

Merc 30/10 : “Le travail du deuil au quotidien”

par Bernard DUBOIS

Jeudi 31/10 : “Soyez saint comme je suis saint !”

par Frédéric HAUMONTE

Vend 01/10 : “3Consacre ta mort, guéris de la peur”

par sœur Emmanuelle MAILLARD

La radio diffusera en DIRECT radio et sur la page Facebook “Radio MARIA NO TE HAU BIS

- Le samedi 26 octobre 2024 à 9h : la messe d’ordination au presbytérat du diacre Marcel TEAI.

- Le mercredi 30 octobre 2024 de 17h à 19h30 : une émission spéciale Wiki Zik à l’occasion de l’anniversaire des 28 ans de la radio Maria No Te Hau, animée par le groupe TUAKANA.

EMISSION « TOUS FRERES »

Aider (Aidants familiaux)

Comment aider un proche malade ? Quelle organisation faut-il mettre en place quand on devient aidant familial ? Qui est considéré comme aidant familial et comment prévenir l’épuisement ? Quels sont les métiers d’aide à la personne et quelle formation suivre ?

Cette semaine, « Tous Frères » s’intéresse aux services à la personne avec le verbe aider. En France, en 2021, 9.3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d’autonomie.

Emission diffusée le samedi 26 octobre à 7h

CENTRE DE RETRAITES A TIBERIADE

Octobre-Novembre 2024

27 oct au 1 nov : Tahiti Boot Camp

08 au 10 nov. : Retraite de couples (FNDA)

15 au 17 nov. : Te Vai Ora – Femmes (Français)

ARCHEVECHE DE PAPEETE

HORAIRES DES CELEBRATIONS DE LA TOUSSAINT 2024

Vendredi 1er novembre 2024

Paroisses	Messe/Célébration*		Illumination des tombes - "Tūramara'a" et plus...	
	31 oct.	01 nov.	Date	Heure/*: office/Lieu
Papeete, Cathédrale	18h00	5h50-8h00 18h00	voir paroisse Maria no te Hau, Papeete	
Papeete, Maria no te Hau		6h00- 8h00- 10h00	1 nov.	17h30 : prière suivie de la bénédiction des tombes à l'uranie (18h)
Papeete, Fetia Poipoi		8h00	8 nov.	18h00 : messe suivie du Tūramara'a au cimetière des prêtres
Papeete-Taunoa, Sainte-Thérèse		9h30		
Papeete-Saint-Jean Bosco		8h00	1 nov.	14h00 : bénédiction des tombes à Paura
Faaa, Saint-Joseph		8h00	1 nov.	18h00 : messe au cimetière catholique
Pamatai, Christ Roi	18h00	15h00	1 nov.	15h00 : messe au cimetière de St Hilaire suivie de la bénédiction
Puurai, Notre-Dame de Grâce	18h00			
Punaauia, Saint-Etienne		8h30	3 nov.	16h00 : cimetières Nu'uroa et Vaitavere
			3 nov.	18h00 : bénédiction des tombes au cimetière catholique
Paea, Saint-François Xavier		8h00	3 nov.	16h00 : bénédiction cimetières communaux Tiapa et Ofai Taoto
			3 nov.	18h30 : bénédiction cimetières territoriaux catholique et protestant
Papara, Saint-Michel		9h30	1 nov.	18h00 : messe anticipée-com ^o des fidèles défunts et Tūramara'a
Mataiea, Saint-Jean-Baptiste		9h30	1 nov.	17h00 : bénédiction des tombe au cimetière communal
Papeari, Sainte-Elisabeth		7h30	1 nov.	15h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
			2 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière (face église: coté mer)
Pirae, Sainte-Trinité		8h30	1 nov.	18h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
Arue, Sacré-Cœur		8h30	1 nov.	16h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
			1 nov.	16h00 : bénédiction des tombes au cimetière catholique
Arue, Chap.militaire St-Louis				
Mahina, Saint-Paul		9h00	3 nov.	18h00 : bénédiction des tombes au cimetière catholique
Mahina, Orofara			3 nov.	16h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Papenoo, Sainte-Anne		7h30	3 nov.	7h30 : messe suivie de la bénédiction des tombes au cimetière
Tiarei, Saint-Pierre Chanel		9h30	1 nov.	Après la messe: bénédiction des tombes au cimetière
Hitiaa, Sacré-Cœur		7h30	3 nov.	7h30 : messe ou office suivi(e) de la bénédiction des tombes au cimetière
Faaoe, Saint-Pierre			3 nov.	18h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Pueu, Saint-Thomas Apôtre		8h00*	1 nov.	15h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal (haut)
			1 nov.	16h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal (bas)
Taravao, C. Immaculée de Marie		8h00	1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
Tautira, Notre-Dame de Paix		8h00	1 nov.	17h30 : bénédiction des tombes au cimetière communal
Fenua Aihere, Saint-Rosaire			4 nov.	09h30 : messe à la chapelle suivie du turamaraa (cour paroissiale)
Toahotu, Saint Jean l'évangéliste	18h00	8h00*	1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière catholique VEHI
			3 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal AOMA
Vairao, Sainte-Thérèse		10h00	1 nov.	18h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
Teahupoo, Saint-Benoît		8h00	1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière communal
Moorea-Arareiatu, Saint-Patrice		9h00	1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Moorea-Papetoai, Saint-Michel			1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Moorea-Haapiti, Sainte-Famille			1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Moorea-Paopao, Saint-Joseph			1 nov.	17h00 : bénédiction des tombes au cimetière
Raiatea, Saint-André		8h00	1 nov.	18h00 : Prière et bénédictions des tombeaux
Raiatea, Saint-André			2 nov.	Matinée : Tour de l'île pour la bénédicions des tombeaux
Raiatea, Saint-André			2 nov.	18h00: messe des défunts
Tahaa, Patio, Saint-Clément				
Tahaa, Potouru, St-Pierre-Célestin		10h30		
Huahine, Sainte-Famille		9h30*	1 nov.	Après l'office : Tour de l'île pour la bénédicions des tombeaux
Huahine, Sainte-Famille			2 nov.	18h00 : office des défunts
Bora-Bora, Saint-Pierre-Célestin	08h00*		2 nov.	Matinée : Tour de l'île pour la bénédicions des tombeaux
Bora-Bora, Saint-Pierre-Célestin			2 nov.	18h00 : office des défunts

* office

Réservé au S.D.V. n° d'inscription :

Sexe **F**

NOM : _____

Religion :

En lettres majuscules

Prénoms :

Surnom :

Je suis née le : à :

Vini :

J'habite à (adresse « géographique ») :

à domicile :

au travail :

B.P. n° :

Études ou Profession :

Paroisse : - confirmée le : à :

Visa et Avis et/ou observations du « Relais vocationnel » ou du Curé ou responsable de la Paroisse (Diaque) :

A combien d'activités (rencontres, retraites vocationnelles) du SDV as-tu déjà participé ?

Qu'attends-tu de cette retraite ? :

Autorisation parentale (pour les mineurs) d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous : **Nous**, soussignés père et mère, tuteur de l'enfant.....
autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant

Fiche d'inscription individuelle à remettre à son arrivée sur le lieu de la retraite.

CEPENDANT, il est demandé de contacter la Répondante du SDV pour confirmer son inscription au plus tard le MARDI 13 NOVEMBRE 2024 (date butoir des inscriptions) au 87 33 13 62 ou par mail: servicediocesainvocationppt@gmail.com

Décision personnelle de participation ; être catholique (si jeune d'une autre confession, voir avec le curé de la paroisse), Célibataire **sans enfant mineur à charge** (pas en concubinage)

- Être âgé de 16 à 35 ans (voir plus à la discrétion du curé, prêtre ou responsable de paroisse)
- Être **confirmée ou en préparation à la confirmation**
- **Visa obligatoire** du « curé » et/ ou du responsable de la **Paroisse**.

Montant de la **participation individuelle** à la retraite 500 cfp : à régler à son arrivée le **vendredi 18 octobre 2024**. L'accueil débute à 16h le vendredi 18 octobre. La retraite débute à 17h30 et se termine le dimanche 20 octobre à 11h30.

Rappels : Une retraite **vocationnelle** est un **temps de rencontre et de prière**.

Une tenue **correcte** est demandée à chaque retraitante. (Pas de jupe, robe et shorts courts dans la chapelle.) Pas d'appareil de musique, de communication et de distraction comme ipod, iphone, DS, (Le SDV décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.). Pas de drogue et d'alcool.

Si vous voulez contacter une personne du SDV ou votre enfant durant la rencontre, il vous est possible d'appeler en passant par le vini de la Répondante du SDV Vaimataarii LO SAMKIEOU au 87 33 13 62.

Toutes les activités sur le lieu de retraite sont couvertes par l'assurance du CAMICA. Donc les mineurs sont assurés.